



© Emmanuel Boitier

Bercé reçoit le label Forêt d'Exception®

Le 18 mars 2017, Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, a remis le label national Forêt d'Exception®, à la forêt domaniale de Bercé sur le site de la Futaie des Clos, en présence de l'ensemble des partenaires.

Ce label récompense l'important travail de partenariat réalisé sur ce territoire unique. Septième forêt française labellisée, la forêt de Bercé rejoint Fontainebleau, Verdun, La Grande Chartreuse, Rouen, Val Suzon et Montagne de Reims.

Bercé, un trésor partagé

«Poumon vert » du Sud-Sarthe, «or vert de la Sarthe»... les expressions désignant la forêt domaniale de Bercé sont nombreuses et évoluent au fil du temps. Depuis le mythe de la « carnuta silva » (forêt des Carnutes) de l'époque romaine jusqu'à aujourd'hui, une multitude d'activités y ont alimenté les hommes et l'économie de ce territoire : agriculture, exploitation de fer et d'argile, fabrique du charbon, de sabots ou de merrains... Des siècles de sylviculture ont modelé Bercé et lui confèrent aujourd'hui son prestige et sa singularité, en faisant l'un des plus beaux espaces naturels de France, composé à 75 % de chênes dont certains arbres tricentenaires atteignent des hauteurs vertigineuses.

Un patrimoine forestier remarquable

Le massif de Bercé dispose d'atouts exceptionnels : de remarquables futaies de chêne sessile produisant un bois d'une qualité mondialement reconnue, des vallons pittoresques et des paysages structurés par un réseau de routes forestières qui se rejoignent dans des carrefours en étoile, un patrimoine naturel et culturel de grande valeur. Ces éléments, qui contribuent à l'intérêt scientifique, économique et social du territoire ont conduit à la candidature de Bercé au label Forêt d'Exception®.

Une dynamique locale.

En forêt domaniale de Bercé, atout majeur du Pays Vallée du Loir labellisé Pays d'art et d'histoire, converge la volonté des acteurs locaux de développer l'activité écotouristique. Diverses actions concrétisent déjà leur ambition dont le projet innovant « Carnuta, l'Homme et la forêt » mis en place dans le cadre d'un pôle d'excellence rurale, la requalification de la Fontaine de la Coudre et de la Futaie des Clos.

14 actions pour faire de Bercé une Forêt d'exception®

Améliorer la notoriété de la forêt de Bercé et de son territoire, créer un laboratoire pour une gestion intégrée, s'inscrire dans un projet de développement local et économique, ces trois orientations ont guidé les groupes de travail afin d'identifier 14 actions qui vont marquer le territoire durant les 5 prochaines années. Les actions choisies ont l'ambition de valoriser le patrimoine culturel, immatériel et naturel de Bercé ; de développer l'accueil du public, de renforcer le lien entre la forêt et les communes. Un système d'évaluation des actions engagées est mis en place pour suivre l'évolution du projet.

Ce projet novateur est partagé et mené à l'échelle des onze communes de Bercé et leurs villages, répartis sur trois communautés de communes du Sud-Sarthe.





Sommaire



Le label Forêt d'Exception®, une démarche nationale page 2

Bercé, un trésor partagé page 3



Un patrimoine forestier remarquable page 4

Une dynamique locale page 5



Quatorze actions pour faire de Bercé une forêt d'Exception® page 6

Liste des membres du Comité de pilotage « Bercé Forêt d'Exception® » page 9

Le label Forêt d'Exception®, une démarche nationale

La charte nationale Forêt d'Exception® développe des valeurs au cœur du développement durable. 19 forêts sont engagées dans cette démarche Forêt d'Exception®.

Le partage de l'espace forestier et l'équilibre entre ses différentes fonctions (économique, sociale et environnementale) ont conduit l'Office national des forêts à mettre en place une démarche exemplaire de concertation avec tous les partenaires du territoire associé à une forêt domaniale.

Le label Forêt d'Exception® distingue l'excellence de la gestion de ces forêts reconnues pour leur patrimoine unique en termes d'histoire, de paysages, de biodiversité ou de bois de grande valeur.

Une initiative locale concertée

La création d'un comité de pilotage local Forêt d'Exception®, co-présidé par un élu, constitue la première étape vers la labellisation. Les membres, comprenant à la fois collectivités locales, institutionnels et associations, fixent les grands objectifs de leur travail collectif. Ils établissent ensuite un programme d'actions au bénéfice de la forêt et ses patrimoines, de la dynamique économique locale et des usagers de la forêt concernée.

Sur la base d'un dossier de candidature, le label est attribué pour une période renouvelable de 5 ans, par un comité national d'orientation composé d'experts qualifiés en aménagement des territoires, en environnement, culture et tourisme et de représentants des ministères de l'agriculture et de l'écologie.

Le label Forêt d'Exception® consacre à la fois la qualité du site forestier, l'exemplarité de sa gestion et des partenariats engagés.

Label Forêt d'Exception®
19 forêts lancées dans la démarche



Le label Forêt d'Exception® en bref

L'ONF s'est engagé à affirmer une politique de développement durable dans les forêts domaniales et à créer un réseau de sites démonstratifs et exemplaires. Cette démarche de développement local associe étroitement les élus et les acteurs locaux. Elle s'est concrétisée avec un label de reconnaissance Forêt d'Exception®. Sur les 19 sites forestiers engagés dans la démarche, 6 ont été labellisés à ce jour : Fontainebleau, Verdun, Grande Chartreuse, Rouen, Val Suzon et Montagne de Reims.

Bercé, un trésor partagé

« Poumon vert » du Sud-Sarthe, « or vert de la Sarthe »... les expressions désignant la forêt domaniale de Bercé sont nombreuses et évoluent au fil du temps. Depuis le mythe de la « carnuta silva » (forêt des Carnutes) de l'époque romaine jusqu'à aujourd'hui, une multitude d'activités y ont alimenté les hommes et l'économie de ce territoire : agriculture, exploitation de fer et d'argile, fabrique du charbon, de sabots ou de merrains...

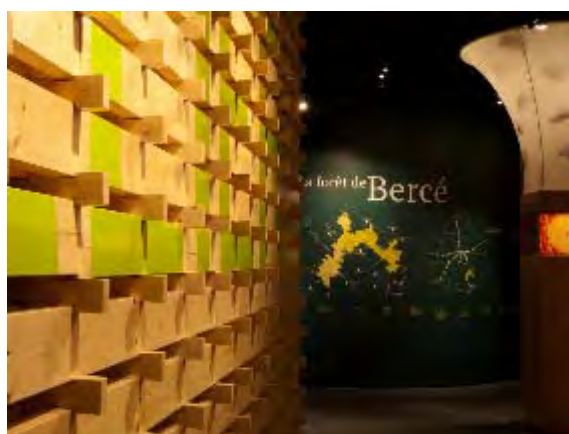
La forêt des hommes

Entendre de Bercé qu'elle est la « forêt des hommes » peut sonner comme une banalité. Les liens qui unissent Bercé aux hommes sont sans doute plus solides et plus étroits ici qu'ailleurs. En témoignent les dernières découvertes archéologiques, les divers indices dévoilés par la toponymie ou, plus près de nous, la fierté des riverains conscients du caractère exceptionnel de ce « Poumon vert », patrimoine du Pays Vallée du Loir et source de développement local. Cette relation constitue le socle du projet Bercé Forêt d'Exception® et donne tout son sens à la démarche collective menée à l'échelle du territoire.



Vallon de l'Hermitière au 19e siècle

Bercé est avant tout une grande forêt de production reconnue pour ses bois de haute-qualité. Elle fournit en effet le chêne le plus cher de France utilisé pour la tonnellerie et la production de vins prestigieux.



Carnuta, l'homme et la forêt - Jupilles

D'autres atouts concentrent l'attention des élus, et en particulier l'accueil du public, pour développer le tourisme dans le sud du département. Cet intérêt s'est traduit en 2010 par la création de CARNUTA, maison à l'architecture bois originale et projet pédagogique ambitieux indissociable du massif. Outre le contenu muséographique essentiellement consacré à la forêt de Bercé, les visites guidées par un agent de l'ONF constituent un point fort du partenariat. Les liens entre Carnuta et Bercé seront vraisemblablement amenés à se resserrer davantage avec l'intérêt grandissant du public pour la forêt. Carnuta, « maison de l'Homme et de la forêt » est une incontestable réussite : bien que située hors forêt, certains n'hésitent pas à la qualifier de quatrième site d'accueil du massif.

Un patrimoine forestier remarquable

Des siècles de sylviculture ont modelé Bercé et lui confèrent aujourd'hui son prestige et sa singularité, en faisant l'un des plus beaux espaces naturels de France, composé à 75 % de chênes dont certains arbres tricentenaires atteignent des hauteurs vertigineuses. De la Futaie des Clos, une des plus anciennes futaies de chênes de France, à la Fontaine de la Coudre, du Vallon de l'Hermitière à CARNUTA « Maison de l'Homme et de la Forêt », la forêt de Bercé abrite différents lieux bien connus des habitants, des forestiers, des professionnels du bois et des passionnés de la nature.

L'homme, l'arbre et l'eau s'illustrent à Bercé

Outre la qualité de ses bois et la hauteur de ses futaies, la notoriété de Bercé repose également sur trois sites emblématiques, connus depuis des décennies et bien identifiés par la population locale. Abondamment représentés dans l'iconographie du massif, notamment dans de nombreuses cartes postales datant du début du XX^e siècle, ils révèlent chacun une part essentielle de « l'esprit des lieux ».



Vallon de l'Hermitière



Fontaine de la Coudre



Futaie des Clos

Le lien social et la convivialité s'illustrent dans le Vallon de l'Hermitière, l'eau est mise à l'honneur à la fontaine de la Coudre, la futaie des Clos symbolise l'arbre et la sylviculture. Bien que ces lieux concentrent l'essentiel de la fréquentation, leurs thématiques associées, « l'homme, l'arbre et l'eau » représentent trois clés de lecture, trois approches complémentaires de la forêt.

Une dynamique locale

Améliorer la notoriété de la forêt de Bercé et de son territoire, créer un laboratoire pour une gestion intégrée, s'inscrire dans un projet de développement local et économique, ces trois orientations ont guidé les groupes de travail afin d'identifier 14 actions qui vont marquer le territoire durant les 5 prochaines années.

Améliorer la notoriété de Bercé, promouvoir son identité et celle de son territoire en s'appuyant sur son patrimoine

Bercé est un atout naturel de la Sarthe, un joyau du département. Les différents acteurs souhaitent organiser ensemble la promotion du territoire, avec une signalétique et une symbolique spécifique portant l'image de ce patrimoine, une politique d'accueil des publics et des usagers ambitieuse et conforme à cette démarche d'ouverture, tout en facilitant l'appropriation de la forêt par la population locale des villages environnants.

Les chiffres clés de la forêt de Bercé

Territoire du Sud-Sarthe

- 11 communes
- 4 communautés de communes
- 2 Pays

Massif forestier de 5 400 hectares

- 3 376 ha de chêne sessile
- 584 ha de pin Laricio
- 665 ha de pin maritime
- 578 ha de pin sylvestre

Forêt rurale à la multifonctionnalité affirmée

- 30 000 m³ de bois vendus chaque année
- 1762 ha avec un risque d'incendies fort
- 633 ha de chênaie classée pour la récolte de graine
- 603 ha en enjeu écologique fort
- 125 ha en îlots de vieillissement et 8 ha d'îlot de sénescence
- 270 km d'itinéraires balisés pour la randonnée en forêt.
- 21 lieux équipés pour l'accueil du public (parkings, tables-bancs, panneaux d'information)

Créer un laboratoire pour une gestion forestière intégrée exemplaire

En complément des inventaires du patrimoine naturel et culturel ambitieux (faune, flore, petit patrimoine, archéologie, ...), la forêt de Bercé constitue un terrain d'expérimentations de techniques innovantes dans différents domaines : sylviculture, production et mobilisation des bois de très grande qualité.

Toutes ces actions sont menées avec des modalités respectueuses du terrain naturel, des richesses patrimoniales inventoriées et de la fragilité de certains milieux parfois amplifiée par les évolutions climatiques observées. Les partenaires veilleront à les mener en cohérence avec les fonctions sociales de la forêt (accueil du public, développement touristique) et les dynamiques économiques probablement à la hausse au vu des évolutions industrielles et de l'engouement de la société pour le matériau bois.

Inscrire dans la durée un projet de développement local et économique, afin d'assurer un lien durable entre la forêt, son territoire et ses acteurs

En cohérence avec les schémas de développement déjà existants (Charte forestière, Pays d'art et d'histoire, etc), le projet Forêt d'Exception® de Bercé sera mené en complémentarité des initiatives et projets portés par les partenaires locaux. Une relation particulière sera développée entre CARNUTA et la forêt de Bercé.

Quatorze actions pour faire de Bercé une Forêt d'Exception®

Signé le 6 février dernier, le Contrat de projet 2017-2021 propose des actions qui commencent à se concrétiser. Ces réalisations symbolisent la vision partagée par les « femmes et hommes de Bercé » : elles reposent essentiellement sur l'engagement, la motivation et l'implication des partenaires locaux.

Les actions choisies ont l'ambition de valoriser le patrimoine culturel, immatériel et naturel de Bercé ; de développer l'accueil du public, de renforcer le lien entre la forêt et les communes. Un système d'évaluation des actions engagées est mis en place pour suivre l'évolution du projet. C'est ce projet qui a été examiné par le Comité national d'orientation (qui regroupe experts et personnalités qualifiées) afin d'émettre un avis sur la labellisation.



Quatre actions phares illustrent la démarche Forêt d'Exception®

Le Vallon de l'Hermitière, un « paradis pour les naturalistes »

La régénération des peuplements du Vallon de l'Hermitière programmée à partir de 2016 est susceptible d'impacter considérablement ce site exceptionnel. Futaie « cathédrale » de chênes et de hêtres bicentennaires d'une hauteur hors-norme (quelques arbres dépassent les 50 mètres), paysage vallonné spectaculaires et milieu naturel d'une grande richesse, ce site représente à lui seul un concentré des enjeux essentiels d'une véritable gestion multifonctionnelle.

Sa valeur patrimoniale et sa notoriété en font la vitrine toute désignée d'une « gestion exemplaire ».



À enjeux exceptionnels, mesures exceptionnelles : l'ONF a mené une étude, en partenariat avec les associations naturalistes locales, dans le but d'inventorier et d'évaluer la richesse écologique du vallon. Le rapport, finalisé à l'automne 2016, comprend les inventaires et descriptifs des peuplements forestiers, des habitats, de la flore (y compris lichens et bryophytes), de la faune (chauve-souris, oiseaux) ainsi que des conseils de gestion. Cette étude complexe nécessitant l'apport de compétences diverses et pointues a été menée conjointement par de nombreux experts. L'équipe était constituée de cinq naturalistes des réseaux « Mammifères » et « Habitat-flore » de l'ONF, de deux techniciens patrimoniaux de Bercé, des naturalistes locaux dont un ornithologue et un entomologue confirmés, ainsi que des adhérents de Sarthe Nature Environnement.

Les résultats de ces recherches ont permis de prendre un certain nombre de mesures nécessaires à la préservation des ressources naturelles et paysagères du site : la régénération des peuplements sera ainsi effectuée par petites surfaces (parquets de 2 à 3 ha) sur une trentaine d'années et un îlot de sénescence de 2 ha sera constitué, îlot dans lequel les interventions seront strictement limitées à la sécurisation du site pour le public.

Des suivis seront mis en place dans les premières ouvertures pour s'assurer des effets des interventions sur les espèces choisies comme indicatrices du bon fonctionnement de l'écosystème (chauves-souris et lichens). Le contour des coupes suivantes sera déterminé en fonction de ces premiers résultats.

Ce travail collaboratif marque la volonté de l'ONF d'inscrire la gestion de Bercé dans une approche concertée. C'est ici la première fois que des partenaires externes sont associés à une réflexion en relation directe avec la gestion sylvicole.

« Bercé est un paradis pour les naturalistes et leurs associations. Collaborer avec l'ONF à ce projet "Bercé, Forêt d'exception®" est l'opportunité de redécouvrir ensemble ses richesses et de conduire des actions communes pour préserver sa biodiversité.

Récemment, une collaboration active a permis de découvrir une fougère inconnue en Sarthe, d'observer de nouvelles espèces de chauve-souris, de révéler la présence de plantes indicatrices de la qualité de l'air au niveau européen, mais aussi de revoir un insecte xylophage rare non observé ici depuis 50 ans. Et ce n'est que le début de cette collaboration ! »

Denis Foussard, naturaliste bénévole au sein de l'association SCIRPE, membre de Sarthe Nature Environnement

Le mécénat Martell à la futaie des Clos, nouvelle contribution au partenariat engagé

Martell, « la plus ancienne des grandes maisons de Cognac » apporte 80 000 € pour participer au financement d'un « sentier de contemplation ». Après l'enlèvement des mobiliers obsolètes, l'accessibilité du parking et du sentier aux personnes à mobilité réduite sera aménagée et accompagnée d'une application mobile et d'une plaquette de communication.

L'implication de Martell n'est pas le fruit du hasard : ses alcools vieillissent dans des fûts de chênes originaires de Bercé.



Christophe Valtaud, maître de chai, Martell

« Le chêne de la forêt de Bercé est considéré par le maître de chai et les maîtres assembleurs de Martell comme la quintessence des chênes français. Ce bois met en valeur toute la plus de 300 ans. Le chêne de Bercé enrichit les cognacs Martell avec des notes de noix de coco et de vanille d'une extrême délicatesse que seule la qualité exceptionnelle de ce type de bois est capable d'apporter à nos cognacs. Le vieillissement de nos eaux-de-vie dans des fûts fabriqués à partir de chêne de la forêt de Bercé permet une extraction lente et progressive de ces composés du bois tels que la whisky lactone et la vanilline, ces arômes complétant à merveille la palette aromatique florale et fruitée des cognacs Martell. Les eaux-de-vie issues de ces fûts sont élevées avec une attention toute particulière par le maître de chai et son équipe de maîtres assembleurs qui les réservent exclusivement pour les cognacs les plus prestigieux de Martell. »

L'opération « Miel in Bercé », apiculture et engagement citoyen

Le projet "Abeilles en forêt de Bercé et insectes pollinisateurs" a pour objectif d'entretenir et sauvegarder les lisières de la forêt domaniale de Bercé et les fleurs de prairies des environs propices aux insectes pollinisateurs.

Un apiculteur local est sollicité pour installer des ruches en forêt et sur les lisières pour favoriser la création de nouveaux essaims d'abeilles.

Ce type de projet suscite un fort engouement du public. La présence d'abeilles est en effet le reflet, d'une bonne qualité de l'environnement et signe de biodiversité. Un financement participatif pour cette action semble particulièrement adapté.



© N. Petrel/ONF



Un autre projet est à l'étude avec l'artiste Thierry Soufflard dans le territoire de Bercé : « *l'artiste propose une exposition amenant le public à découvrir les bûcherons, les exploitants forestiers et les agents de l'ONF comme des artistes qui s'ignorent ! Aérosol à la ceinture, ces acteurs de la forêt laissent une multitude de détails fluorescents sur leur passage qui échappent généralement aux visiteurs de la forêt* ».

Des photos sur des grandes bâches (jusqu'à 3 mètres) seraient exposées en forêt et dans les villages riverains, accompagnées d'opérations de communication. Le but est de « donner la forêt à voir comme un élément central du quotidien de la vie locale ».

La journée internationale des forêts, un moment partagé entre le public et Bercé

A l'occasion de la journée internationale des forêts, l'ensemble des membres de Forêt d'Exception® organisent une journée d'animations pour les amoureux de la forêt de Bercé et de son territoire.

Samedi 18 mars 2017, de 10 à 18 heures, une quinzaine d'ateliers gratuits sont proposés pour tous entre bourg et forêt. Carnuta, le Groupement d'intérêt cynégétique de Bercé, le Comité départemental de la randonnée pédestre de la Sarthe, le Foyer rural de Jupilles, l'Office de tourisme du Pays Vallée du Loir, les collectivités, la DRAC, le domaine viticole de la Raderie, exploitants forestiers et personnels de l'ONF se mobilisent pour expliquer, présenter la forêt de Bercé, ses différents usages et les richesses qu'elle génère.



Liste des membres du Comité de pilotage « Bercé Forêt d'Exception® »

État	
Préfecture de la Sarthe, Madame la Préfète	Corinne ORZECOWSKI
Direction Régionale des affaires culturelles (DRAC) des Pays de la Loire, Madame la Directrice	Nicole PHOYU-YEDID
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) des Pays de la Loire, Madame la Directrice	Annick BONNEVILLE
Direction Départementale des Territoires de la Sarthe, Service Eau et Environnement, Monsieur le Responsable du Service Eau et Environnement	Philippe NOUVEL
Agence des Pays de la Loire de l'Office national des forêts, Madame la Directrice	Guylaine ARCHEVEQUE
Unité territoriale Sarthe-Mayenne, Office national des forêts, Monsieur le Responsable de l'UT	Joël LINTE
Région, Département	
Conseil Régional des Pays de la Loire, Monsieur le Président	Béatrice LATOUCHE
Conseil départemental de la Sarthe, Monsieur le Président	Dominique LE MENER
Conseil départemental, Commission Aménagement des territoires Agriculture et développement durable, Monsieur le Président	François BOUSSARD
Communautés de communes, Communes	
Communauté de communes Loir Lucé Bercé, Madame la Présidente	Béatrice PAVY-MORANÇAIS
Communauté de communes Orée de Bercé Bélois, Madame la Présidente	Nathalie DUPONT
Communauté de communes du Sud-Est du Pays Manceau, Madame la Présidente	Martine RENAUT
Communauté de communes Sud Sarthe Monsieur le Président	François BOUSSARD
Commune de Beaumont Pied de Bœuf Monsieur le Maire	Jacky VIRVOULET
Commune de Chahaignes, Monsieur le Maire	Denis TURIN
Commune de Montval sur Loir, Madame le Maire	Béatrice PAVY-MORANÇAIS
Commune de Jupilles, Monsieur le Maire	Michel MORICEAU
Commune de Lavernat, Monsieur le Maire	Alain MORANCAIS
Commune de Marigné-Laillé, Madame le Maire	Anne-Gaëlle CHABAGNO
Commune de Mayet, Monsieur le Maire	Jean-Paul BEAUDOUIN



Communautés de communes, Communes	
Commune de Pruillé l'Eguillé, Monsieur le Maire	Régis VALLIENNE
Commune de Saint Mars d'Outillé, Monsieur le Maire	Laurent TAUPIN
Commune de Saint Pierre du Lorouër, Monsieur le Maire	Noël LEROUX
Commune de Saint-Vincent du Lorouër, Monsieur le Maire	Dominique LENOIR
Commune de Thoiré-sur-Dinan, Monsieur le Maire	Bruno BOULAY
Structures territoriales	
Office de Tourisme de la Vallée du Loir, Monsieur le Président	Guy-Michel CHAUVEAU
Syndicat Mixte du Pays Vallée du Loir, Monsieur le Président	Régis VALLIENNE
Carnuta, Maison de l'Homme et de la forêt, Madame la Représentante	Béatrice PAVY-MORANÇAIS
Sarthe Développement (agence départementale de développement économique et touristique de la Sarthe), Madame la Présidente	Véronique RIVRON
Associations	
Personnes ressources	
Sarthe Nature Environnement, Monsieur le Président	Jean-Christophe GAVALLET
Fédération départementale des Chasseurs de la Sarthe, Monsieur le Président	Henri-Jacques de CAUMONT de la FORCE
Comité Départemental de Randonnée Pédestre – comité Sarthe, Monsieur le Président	Philippe ROSENBERG
Fédération Française de Randonnée Pédestre, secteur de Château du Loir, Madame la Coordinatrice	Michelle CERNEAU
Fédération de pêche de la Sarthe, Monsieur le Président	Alain DIEU
Groupement d'Intérêt Cynégétique de Bercé, Monsieur le Président	Jean-Louis HARDOUIN
Ligue de Protection des Oiseaux, Monsieur le Président	Jean-Joseph DEMOTIER
Association « les Amis de la Forêt de Bercé », Monsieur le Président	Christian DAMENSTEIN
Université de Poitiers, Membre du comité scientifique de Carnuta, Monsieur le Professeur	Mohamed TAABNI
Interprofessions forêt-bois	
Union Régionale des Exploitants Forestiers Scieurs et Industriels du Bois des Pays de la Loire, Monsieur le Président	Hervé DROUIN
Groupement Forestier de Vibraye, Monsieur le Président	Philippe d'HARCOURT